

APPEL A CANDIDATURE

Le Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances a pour but de garantir le respect de la qualité dans l'organisation et l'animation des camps et colonies de vacances de ses membres.

Afin d'étoffer la composition de son Organe de Contrôle, le Groupement recherche, pour un mandat reconductible

UN.E EXPERT.E DE L'ORGANE DE CONTROLE DES REGLES DE BASES

L'Organe de Contrôle des Règles de base (ci-après OC) fait partie du Groupement genevois pour la qualité dans les Organismes de vacances, couramment appelé Charte de qualité. L'Organe de Contrôle est composé d'expert-es indépendant-es mandaté-es et d'un.e ou plusieurs auditeurs.ices.

L'Organe de Contrôle veille à la qualité, notamment par le contrôle de l'application des Règles de base pour l'organisation de camps de vacances par les organismes membres. L'OC supervise l'activité d'audit dès l'élaboration des plannings des audits. Il élabore également une synthèse annuelle.

CAHIER DES CHARGES

L'Organe de Contrôle est garant de/du :

Respect des Règles de base pour l'organisation des camps de vacances et des camps à la journée

- Contrôler les mesures prises par les membres pour être en conformité avec les Règles de base.
- Développer les outils nécessaires au bon suivi des contrôles.
- Proposer à la Conférence des Membres toutes mesures utiles pour maintenir la crédibilité de la Charte.

Organisation de l'activité de contrôle

- Contrôler les mesures prises par les membres pour être en conformité avec les Règles de base et autres règlements en vigueur.
- Superviser l'activité d'audit.
- Établir/valider la planification annuelle des audits, remédiations et visites de camps avec l'auditeur.ice.
- Exécuter la procédure d'entrée d'un organisme notamment par un audit d'entrée. (Document associé : Règlement de la procédure d'audit)

Délibération sur les certifications

- Délibérer, en moyenne trois fois par année, sur la certification des organismes de vacances audités sur la base des rapports d'audits. Formuler des mesures de remédiation en cas de manquement.
- Établir une synthèse annuelle destinée à l'Assemblée Générale et ses partenaires financiers, notamment l'Office de l'Enfance et de la Jeunesse.
- Organiser les remédiations et proposer à l'Assemblée Générale l'exclusion d'un organisme membre le cas échéant.

Participation à la vie de l'association

- Participer aux Conférences des Membres lorsque les Règles de Base sont en cause ou pour les questions liées à la démarche qualité.
- Participer à l'Assemblée Générale.

PROFIL SOUHAITE :

- Formation et expérience dans le domaine du social ou équivalente (sans engagement actuel au sein d'un organisme membre du Groupement) ;
- Très bonne connaissance et expérience dans le milieu des camps de vacances, des secteurs associatifs et de la jeunesse ;
- Bonnes connaissances des enjeux pour les organismes de vacances genevois ;
- Intérêt pour la structure associative ;
- Sens des responsabilités et grande autonomie dans la gestion des dossiers ;
- Esprit de synthèse ;
- Connaissances juridiques : un plus ;
- Disponibilité pour les trois séances annuelles et aux séances supplémentaires traitant les questions liées à la démarche qualité et aux *Règles de base* ;
- Permis de travail valable.

CONDITIONS

Les séances en présentiel de l'Organe de contrôle ont lieu dans les bureaux du Groupement, situés au chemin de l'Epargne 6, 1213 Petit-Lancy. L'expert.e peut être amené.e à se déplacer, à travailler en d'autres lieux ou en ligne.

La charge de travail annuelle correspond à :

- L'analyse d'environ 21-24 rapports (audit, remédiation, visites)
- 3 séances de 3 heures de l'Organe de Contrôle
- 3-5 réunions prenant part dans la vie associative du Groupement et dans les démarches qualité (Assemblées Générales, Conférence des Membres, ...) ou consultations en vue de celles-ci.

L'horaire de travail est flexible pour autant qu'il respecte les contraintes émanant du rythme de la vie associative.

Indemnité symbolique annuelle.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} mars 2023 ou à convenir

DOSSIER DE CANDIDATURE (CV + LETTRE DE MOTIVATION) A ENVOYER à info@chartedequalite.ch jusqu'au 8 décembre 2022